

Compte rendu de séance

Séance du 12 Avril 2018

L' an 2018 et le 12 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine, M. BEAUGENDRE Alban

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 13/04/2018

et publication ou notification
du : 13/04/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. MATHEVON Christophe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Délibération d'affectation du résultat 2017 - Budget Commune - 2018_014
Délibération d'affectation du résultat 2017 - Budget Eau et Assainissement - 2018_015
Délibération d'affectation du résultat 2017 - Budget CCAS - 2018_016
Délibération d'approbation des comptes administratifs 2017 - 2018_017
Délibération d'approbation des comptes de gestion 2017 - 2018_018
Vote du taux des taxes locales 2018 - 2018_019
Délibération d'approbation des budgets primitifs 2018 - 2018_020

Délibération d'affectation du résultat 2017 - Budget Commune
réf : 2018_014

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **59 826.83€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 59 826.83€

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, + 5 860.02€

précédé du signe +(excédent)ou –(déficit)

C – Résultat à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 65 686.85€

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D – Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 36 078.26€

R 001 (excédent de financement) 0.00€

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 22 790.00€

Excédent de financement 0.00€

F - Besoin de financement = D+E 58 868.26€

AFFECTATION = C = G+H 65 686.85€

G - Affectation en réserves R 1068 en investissement 58 868.26€

(au minimum, couverture du besoin de financement F)

H - Report en fonctionnement R 002 + 6 818.59€

DEFICIT REPORTE D 002 0.00€

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'affectation du résultat 2017 - Budget Eau et Assainissement
réf : 2018_015

Après avoir examiné le compte administratif du budget Eaux et Assainissement statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2 394.35€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 2 394.35€

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, - 2 692.93€

précédé du signe +(excédent)ou –(déficit)

C – Résultat à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) - 5 087.28€

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D – Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	0.00€
-------------------------------	-------

R 001 (excédent de financement)	+ 57 356.42€
---------------------------------	--------------

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	- 732.00€
-----------------------	-----------

Excédent de financement	0.00€
-------------------------	-------

F - Besoin de financement	= D+E	0.00€
---------------------------	-------	-------

AFFECTATION = C	= G+H	0.00€
-----------------	-------	-------

G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00€
--	-------

(au minimum, couverture du besoin de financement F)

H - Report en fonctionnement R 002	0.00€
------------------------------------	-------

DEFICIT REPORTE D 002	- 5 087.28€
-----------------------	-------------

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'affectation du résultat 2017 - Budget CCAS

réf : 2018_016

Après avoir examiné le compte administratif du budget CCAS statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de : **102.24 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement ci-après détaillé au budget principal suite à la délibération 2017_044 du 07/12/2017 ayant dissous le CCAS, supprimant le budget CCAS et transférant ainsi son résultat au budget de la commune :

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 102.24€
--	-----------

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif,	+ 229.41€
------------------------------------	-----------

précédé du signe +(excédent)ou –(déficit)

C – Résultat à affecter

= A + B (hors restes à réaliser)	+ 127.17€
----------------------------------	-----------

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D – Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	0.00€
-------------------------------	-------

R 001 (excédent de financement)	0.00€
---------------------------------	-------

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00€
-----------------------	-------

Excédent de financement	0.00€
-------------------------	-------

F - Besoin de financement	= D+E	0.00€
---------------------------	-------	-------

AFFECTATION = C	= G+H	127.17€
-----------------	-------	---------

G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00€
(au minimum, couverture du besoin de financement F	
H - Report en fonctionnement R 002	+ 127.17€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'approbation des comptes administratifs 2017
réf : 2018_017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs 2017 du budget principal de la commune, du budget eau et assainissement ainsi que du budget CCAS.

Leur présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance, à savoir le doyen, pour débattre et voter le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-approuve les comptes administratifs de la commune, de l'eau et l'assainissement et du CCAS pour l'exercice 2017.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'approbation des comptes de gestion 2017
réf : 2018_018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport des comptes de gestion de l'année 2017 du budget principal de la commune, du budget eau et assainissement et du budget CCAS. Ces comptes de gestion ont été transmis par Madame Josiane COUCHARD, receveur municipal.

Il convient de délibérer de l'approbation de ces 3 comptes de gestion avec lesquels les comptes administratifs des 3 budgets suscités se trouvent en concordance suite à la présentation des résultats faite par Monsieur le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu les comptes de gestion de la commune, de l'eau et l'assainissement et du CCAS pour l'exercice 2015 transmis par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les comptes de gestion de la commune, de l'eau et l'assainissement et du CCAS pour l'exercice 2017 établis par Madame Josiane COUCHARD, receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du taux des taxes locales 2018
réf : 2018_019

Après avoir présenté le compte administratif de l'année 2017 du budget communal, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Selon les bases prévisionnelles d'imposition 2018 et considérant que pour équilibrer le budget primitif 2018 il conviendrait d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.016718, les taux et produits obtenus calculés seraient les suivants :

-Taxe d'Habitation : 8.58 %	Produit : 42 256€
-Taxe Foncière Bâtie : 12.58 %	Produit : 52 308€
-Taxe Foncière Non Bâtie : 59.24 %	Produit : 29 442€

En appliquant ces taux, le produit fiscal attendu serait de 124 006€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.016718 modifiant ainsi le taux des taxes locales 2018 ce qui permet d'obtenir un produit fiscal attendu de 124 006€, les taux votés et adoptés sont donc les suivants :

- Taxe d'Habitation : 8.58 %
- Taxe Foncière Bâtie : 12.58 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 59.24 %

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'approbation des budgets primitifs 2018
réf : 2018_020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les budgets primitifs 2018 du budget principal de la commune et du budget eau et assainissement qui s'équilibrent tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il convient de délibérer de l'approbation de ces 2 budgets primitifs suite à leur présentation faite par Monsieur le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance la présentation des 2 budgets primitifs suscités par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-approuve les budgets primitifs de la commune ainsi que de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : Néant

En mairie, le 13/04/2018
Le Maire
Joël FLANDIN

